

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 03 novembre 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 11 dossiers sur 33.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 11 dossiers sur 33.
- À la suite de l'observation des 3 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.

Pendant ma surveillance, les enfants terminent leur collation. Retour au calme pour tout le monde dans le coin de lecture avant d'être en jeu libre pour quelque minute avant d'aller à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 novembre 2023

Date

original signé par
Nadine Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2023

Date